



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITE **DES SERVICES** **DE L'ETAT** **2020** **SOSO**



L'année 2020 a été marquée par une crise d'une telle gravité qu'elle ne peut se comparer à aucune date, tant elle nous a marqués par sa soudaineté et par ses conséquences sur notre mode de vie que nous pensons préservé grâce au progrès technologique et médical.

La lutte contre cet ennemi invisible, que nous avons menée avec force en nous mobilisant collectivement, nous a tous affectés dans notre rapport au monde et aux autres.

J'ai voulu axer le rapport d'activité de l'année 2020 sur la gestion de la pandémie de la COVID 19 par les services de l'État dans le Tarn-et-Garonne pour souligner la mobilisation extraordinaire de tous les acteurs dans la gestion de cette crise : les élus, les acteurs du monde socio-économique, les services de l'État, les collectivités locales et la société civile.



La gestion de cette crise sanitaire a nécessité une organisation, une agilité et une résilience que je souhaite saluer ici. Dans ce contexte inédit, l'action de l'État s'est poursuivie tout au long de l'année avec le souci constant du service rendu au public et de la préservation de nos valeurs fondamentales.

La protection des citoyens reste au cœur des préoccupations de l'État. La crise sanitaire et la menace terroriste ont bien évidemment cette année conduit à une mobilisation renforcée des forces de sécurité en ce qui concerne le maintien de l'ordre public, la protection des populations, mais surtout l'application des règles de protection sanitaire.

Cette année 2020 a aussi été marquée par des rendez-vous électoraux cruciaux qui ont pu être honorés malgré la situation sanitaire. Les élus sont indispensables au fonctionnement institutionnel de notre Nation, ils l'ont encore prouvé lors de cette crise sanitaire en apportant leur aide et une écoute de proximité grâce à une adaptation des conditions de vote et du processus de renouvellement.

Au cours de cette crise, l'État a assumé son rôle en venant au soutien des populations et de l'économie. Il a engagé des actions déterminantes et des moyens considérables pour assurer la protection de la population, maîtriser les conséquences sociales et soutenir les entreprises en cette période de crise d'une ampleur inégalée. Le plan de relance gouvernemental doté de dispositifs de soutien à l'économie d'une ampleur inédite contribuera au-delà de la crise sanitaire à en réduire les effets.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de l'État dans le Tarn-et-Garonne pour maintenir cette mobilisation de tous les instants et poursuivre les actions engagées.

Chantal MAUCHET

1 - La continuité des services de l'Etat a été assurée face à une crise inédite, gérée avec les autorités sanitaires locales

- 1.1 Le lancement du plan de continuité des services de l'Etat **p.7**
- 1.2 La mise en place du centre opérationnel départemental (COD) **p.7**
- 1.3 Les actions de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie **p.9**

2 - La sécurité et la sûreté des populations ont continué à être assurées par les services de l'Etat

- 2.1 Les actions de la Police Nationale - Direction Départementale de la Sécurité Publique **p.11**
- 2.2 Les actions du groupement de gendarmerie départementale de Tarn-et-Garonne **p.12**
- 2.3 Les actions du service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Tarn-et-Garonne **p.13**
- 2.4 Le traitement des Violences Intra Familiales (VIF) durant la crise de la Covid19 **p.14**

3 - Les collectivités locales ont été accompagnées à l'occasion d'élections marquées par un report inédit

p.14

4 - Les dispositifs d'accompagnement de la population ont été renforcés

- 4.1 L'hébergement **p.15**
- 4.2 Un doublement de l'aide alimentaire en 2020 **p.15**
- 4.3 Le renforcement de l'aide aux associations en faveur des habitants des quartiers politiques de la ville **p.16**
- 4.4 L'accueil des gens du voyage **p.16**
- 4.5 Le droit au séjour des étrangers **p.17**
- 4.6 La mission ruralité **p.17**
- 4.7 La gestion de la crise dans les écoles et les établissements scolaires de Tarn-et-Garonne **p.19**

5 - Les acteurs économiques locaux ont été soutenus pas l'Etat

- 5.1 Le soutien aux acteurs économiques **p.20**
- 5.2 Le soutien aux entreprises pour le maintien de l'emploi **p.21**
- 5.3 La Direction Départementale des Territoires mobilisée **p.22**

6 - La préparation du déconfinement et le lancement d'un plan de relance ambitieux accompagnant la sortie de crise

- 6.1 Une stratégie élaborée en commun **p.24**
- 6.2 Des moyens déployés pour préparer l'avenir : un plan de relance ambitieux **p.25**

1 - La continuité des services de l'Etat a été assurée face à une crise inédite, gérée avec les autorités sanitaires locales

Le déclenchement de la crise sanitaire : Une mobilisation sans précédent des services de l'état

Dès l'annonce de la crise par le Président de la République, lors de son intervention télévisée du 16 mars 2020, les services de l'État ont fait face et se sont organisés de manière exceptionnelle afin de pouvoir assurer la poursuite des missions prioritaires et régaliennes tout en gérant la crise.

1.1. Le lancement du plan de continuité des services de l'État

Les services de l'État se sont mis en ordre de bataille pour assurer la continuité d'activité dans les services publics.

Le plan de continuité d'activité (PCA) de la préfecture a été activé le 17 mars 2020.

Cette organisation a permis d'assurer le maintien des missions essentielles de l'État tout en protégeant les agents.

1.2. La mise en place du centre opérationnel départemental

L'organisation d'une Task Force qui a été organisée en trois pôles transversaux a permis de répondre avec efficacité aux sollicitations des acteurs de terrain :

- un pôle action sociale et hébergement (pilote par la DDCSPP)
- un pôle activités stratégiques (pilote par la DDT)
- un pôle économique et social (pilote par DIRECCTE, DDFIP, BDF)
- Un pôle éducation nationale (pilote par le DASEN)

Le rôle de ces structures a été, durant la première phase de confinement, de suivre et de mener les actions adéquates pour répondre aux urgences.

Le centre opérationnel départemental

(COD) a été activé dès le 25 mars 2020

avec la mise en place de rotations par équipes alternativement en présentiel. Les fonctions non requises pour la gestion de crise ont été maintenues en télétravail, pour répondre aux sollicitations du public, dans chaque domaine concerné.

Chaque service mobilisé dans le cadre de la gestion de crise s'est vu confier des missions précises afin d'assurer un suivi de l'activité journalière dans les domaines du secours à la personne, du respect de l'ordre public et du suivi sanitaire.

Sur décision de Monsieur Pierre Besnard, préfet de Tarn-et-Garonne, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé à partir du 25 mars jusqu'au 4 mai 2020. Ses prérogatives étaient larges.

Sous la direction d'un représentant du corps préfectoral, le COD était constitué des agents de la préfecture mobilisés pour la gestion de crise afin d'assurer différentes missions. Pour les aspects sanitaires, ses missions étaient :

- le recueil des informations,
- le recensement des producteurs de masques, de gel hydroalcoolique, de blouses médicales du département,
- assurer l'interface pour les transferts de patients affectés par la covid-19 vers le centre hospitalier de Montauban et la clinique du Pont de Chaume,
- la recherche de solutions d'hébergement pour les personnels soignants.

Rapport d'activité des services de l'Etat 2020

Le COD a également assuré le recueil des informations au profit de la zone de défense et de sécurité sud, et afin de préparer un durcissement éventuel de la crise : recensement des plans communaux de sauvegarde, des recueils communaux des personnes vulnérables, des capacités matérielles des entreprises funéraires, du nombre de contrôles des forces de l'ordre...

Une cellule communication et une cellule synthèse et remontées d'information dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) de la préfecture ont été mises en place dès le début du confinement, le 17 mars 2020, ainsi, qu'une cellule d'information du public (CIP), dès les premières mesures liées au confinement, pour répondre au cas par cas aux interrogations des particuliers, des entreprises et des élus.

A partir du 4 mai, le COD a été désactivé et une nouvelle organisation de gestion de crise a été mise en place par le préfet dans le cadre du déconfinement comportant quatre groupes de travail :

- ordre public et logistique notamment pour la distribution des masques aux fonctionnaires de l'État;
- sanitaire, dépistage et équipements de protection individuel, confinement des cas covid-19;

- activités stratégiques : éducation et les transports et scolaires;
- économie et social.

A partir de la loi de sortie de l'état d'urgence sanitaire du 9 juillet 2020 et la baisse significative des contaminations à la COVID-19, le dispositif de gestion de crise a été allégé.

C'est le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) du pôle des sécurités qui a assuré le suivi des déclarations de rassemblements pendant toute la période estivale compte tenu de la réglementation applicable.

Avec la rentrée scolaire, le nombre de contaminations a repris et des mesures de fermetures des écoles ont été arrêtées par le préfet. La situation se dégradant de nouvelles mesures restrictives de liberté locales ont été prises progressivement par le préfet. C'est le SIDPC et le BSI qui ont assuré leur mise en œuvre jusqu'au deuxième confinement du 30 octobre 2020.

L'organisation et les mesures mises en place ont été adaptées à la situation sanitaire pour continuer d'assurer les missions de services publics.



Activation du Centre opérationnel départemental (COD) en préfecture le 25 mars 2020

1.3 Les actions de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie

En soutien des soignants et des acteurs de la santé, l'ARS de Tarn-et-Garonne s'est mobilisée à compter du mois de février pour organiser la réponse sanitaire et prévenir les chaînes de contamination afin de protéger les publics vulnérables.

En lien avec la plateforme Covid hospitalière, l'Agence a mis en place des dépistages, fait appliquer des protocoles, renforcé les mesures d'hygiène et suivi les indicateurs épidémiologiques.

L'agence a accompagné les établissements médico-sociaux dans la mise en œuvre des mesures de prévention.

Chiffres clés :

Jusqu'à 6000 tests par semaine ont pu être réalisés au cours de cette période.

Afin d'éviter une situation de saturation du système de santé, l'ARS a mis en place, avec les établissements de santé publics et privés, un pilotage régional et départemental dynamique des capacités d'accueil.

Les établissements de Tarn-et-Garonne, grâce à la mobilisation exemplaire de leurs soignants, ont toujours pu prendre en charge les patients même dans les situations de tension. En effet, les patients venant de la région Grand Est ont pu bénéficier de soins de qualité au sein même de ces établissements dans le cadre d'EVASAN (Évacuation Sanitaire) organisées en lien avec le centre de crise sanitaire ministériel.

L'ARS a également, dans un contexte de tension, organisé le suivi de la disponibilité des curares et hypnotiques, médicaments essentiels en réanimation.



Ouverture d'un centre de dépistage par l'ARS à Saint-Antonin Noble Val le 15 décembre 2020

Médecine de ville : une prise en charge adaptée

Suite au bouleversement de l'activité des médecins de ville, la télémédecine s'est largement déployée sous l'impulsion du programme régional "e-santé" développé par l'ARS.

Pour répondre aux questionnements de ces professionnels, l'ARS a accompagné financièrement les structures dédiées à la prise en charge des patients Covid.

Toute une agence mobilisée

Mobilisées 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, les équipes de l'ARS, en lien avec Santé Publique France, ont coordonné le "contact tracing" et se sont engagées auprès de la Préfecture dans l'appui à l'isolement des malades et des cas contact.

Chiffres clés :

3 % environ de la population de Tarn-et-Garonne a été infectée en 2020 par la Covid et a été suivie dans le cadre de ces dispositifs.

Durant la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle, l'ARS a contribué à :

- prévenir les chaînes de contamination, gérer les clusters, conseiller les acteurs publics dans leurs prises de décisions locales,
- suivre l'évolution des indicateurs pour adapter le degré de réponse et apporter des informations circonstanciées sur la réalité de la situation auprès de la population,
- organiser et coordonner l'offre de soins et la réponse du système de santé, jusqu'à la mise en place de la stratégie de vaccination.

Focus sur le groupe sanitaire :

La préfecture et l'ARS ont mis en place une cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI). Cette cellule pouvait être sollicitée pour signaler les situations qui posaient des difficultés et pour résoudre les éventuels problèmes d'accompagnement des cas testés positifs à la COVID-19 et des cas contacts à risque.



Visite du centre hospitalier de Valence d'Agen en présence de Chantal Mauchet, préfète de Tarn-et-Garonne, Sarah Ghobadi, sous-préfète de Castelsarrasin, Jean-Michel Baylet, maire de Valence d'Agen, David Biletorte directeur départemental de l'ARS Occitanie et des équipes de soignants de l'hôpital

2 - La sécurité et la sûreté des populations ont continué à être assurées par les services de l'Etat

2.1 Les actions de la Police Nationale - Direction Départementale de la Sécurité Publique

Le Plan de Continuité d'Activité du service était mis en œuvre au sein de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) à compter du 23 mars.

Afin de faire respecter les règles sanitaires tout en préservant les missions de voie publique, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- des patrouilles dynamiques pour vérifier le respect des mesures gouvernementales et des arrêtés préfectoraux par la population et les gestionnaires d'établissements recevant du public ;

- des contrôles routiers sur les axes entrants et sortants des agglomérations montalbanaise et castelsarrasinoise. (230 contrôles réalisés entre le 17 mars et le 11 mai) ;
- de nombreux points fixes devant les établissements "sensibles" ouverts au public.

Quelques chiffres :

Contrôles du port du masque :
503 opérations, **120** verbalisations.

Contrôles lors du premier couvre-feu :
7 verbalisations

Contrôles lors du second couvre-feu :
231 personnes contrôlées
42 verbalisations.

Contrôles lors du premier confinement :
937 verbalisations,
9780 personnes contrôlées.

Contrôles lors du second confinement :
245 verbalisations (attestation),
7 ERP (ouverture interdite)

Chiffres décembre 2020



Opération de contrôle de police en présence de la préfète Chantal Mauchet

2.2 Les actions du groupement de gendarmerie départementale de Tarn-et-Garonne

Le groupement de gendarmerie a adopté un mode de fonctionnement "en bordées" faisant se succéder plusieurs équipes dont la composition ne changeait jamais afin d'éviter la contamination de l'ensemble d'une unité.

En plus de poursuivre ses missions traditionnelles, l'action de la gendarmerie dans le département s'est concentrée à partir du 17 mars 2020 :

- sur l'application des mesures de confinement puis de couvre-feu décidées par le gouvernement ;
- puis sur le soutien à la population par le biais des opérations "#RepondrePresent" (dispositif d'écoute et d'accompagnement des populations pendant la crise) et "Zeno" (dispositif visant à sécuriser les bureaux de postes pendant le confinement).

Quelques statistiques :

Déconfinement du 11 mai au 19 juillet 2020

Nombre de missions : **34 774**

Missions dédiées à la COVID19 : **5078** (19,5 %)

Nombre d'infractions : **11**

Déconfinement du 20 juillet au 29 octobre 2020

Nombre de missions : **45 131**

Missions dédiées à la COVID19 : **6490** (17,4 %)

Nombre d'infractions : **83**

Déconfinement du 30 octobre au 3 décembre

Nombre de missions : **19 234**

Missions dédiées à la COVID19 : **5456** (39,7 %)

Nombre d'infractions : **282**

Statistiques arrêtées au 3 décembre 2020



Action de prévention contre la COVID19 à Monclar de Quercy le 19 août 2020

2.3 Les actions du service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Tarn-et-Garonne

La pandémie de la Covid-19 a conduit le SDIS 82 à aménager ses modes de travail afin de préserver aussi bien ses capacités d'action que son personnel. Un plan de continuité d'activité (PCA) pour sauvegarder son fonctionnement et ses modes prioritaires d'action :

- mise en place d'un comité de crise suivant l'évolution de la situation de manière quotidienne ;
- mise en place du télétravail pour certains services ainsi que des dispositifs de visioconférence ;
- maintien des services opérationnels pour répondre au public ;
- commandes d'équipements de protection individuels et mise en place de protocoles de désinfection.

Le SDIS 82 a travaillé en étroite relation avec la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Il a pu ainsi effectuer des tests de dépistage à l'abattoir de Montauban et a participé à des actions d'information et de prévention sur les communes de Monclar-de-Quercy et Saint-AntoninNoble-Val.

Dans le cadre du groupe de travail "Éducation, transports scolaires", piloté par Sarah GHOBADI, sous-préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin, le SDIS 82 a participé à plusieurs actions d'information en milieu scolaire.

Quelques chiffres :

13 779 interventions (du 12 mars au 17 décembre 2020) dont :

- **12 076** pour SUAP (Secours d'Urgence A Personne)
- **453** pour suspicion COVID

Du 12 mars au 18 décembre 2020 245 personnels du SDIS "symptomatiques et cas contact" répartis comme suit :

- **71** personnes "symptomatiques"
- **174** personnes "cas contact"



Visite des jeunes du service national universel au SDIS82 le 28 août 2020

2.4 Le traitement des Violences Intra Familiales (VIF) durant la crise de la Covid19

Le contexte sanitaire inédit a constitué un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

“Écouter, secourir et protéger” les personnes victimes de violences à l’intérieur du foyer ont été plus que jamais une priorité pour l’État qui a mobilisé divers dispositifs dans ce sens :

- en plus du numéro 17 traditionnel, un numéro d’urgence, le 119 a été créé afin de permettre une alerte par SMS ;
- une plateforme de signalement par tchat non traçable “Arrêtonslesviolences.gouv.fr” gérée par des policiers et gendarmes formés à cette écoute a été créée ;
- un partenariat avec les pharmaciens a renforcé le dispositif de coordination des violences intra familiales mis en place dans le département depuis 2015 ;
- un accueil éphémère a été installé dans la galerie marchande d’une grande enseigne montalbanaise. Plus de 250 nuitées d’hôtel ont été financées afin d’assurer un accueil en urgence des victimes.

Le gouvernement a également apporté un soutien financier aux associations locales engagées dans la protection et la prise en charge des femmes et des enfants victimes.

3 - Les collectivités locales ont été accompagnées à l'occasion d'élections marquées par un report inédit

L'organisation des élections municipales et communautaires a dû être adaptée au niveau national avec une entrée en fonction des élus le 18 mai, le report du second tour au 28 juin 2020 et la mise en place de mesures sanitaires spécifiques. Ainsi un suivi a été fait dans le cadre du plan de continuité d'activité pour :

- accompagner les collectivités dans la préparation des élections notamment par une information dès la parution des textes ;
- répondre aux interrogations des candidats et des nouveaux élus ;
- assurer le suivi contentieux et budgétaire post-électoral pour lequel le calendrier est contraint ;
- aménager les bureaux de vote, la circulation des flux d'électeurs, la gestion des files d'attente, le matériel sanitaire à disposition.

Malgré la crise sanitaire et ce report inédit, l'ensemble des conseils municipaux et communautaires ont pu être renouvelés.

Les élections sénatoriales ont également pu se tenir le 27 septembre 2020.



Réunion avec les nouveaux maires élus au printemps 2020 organisée le 4 septembre à Bressols

4 - Les dispositifs d'accompagnement de la population ont été renforcés

4.1 L'hébergement

L'adaptation des dispositifs d'hébergement pour accompagner les plus démunis.

Les services de l'État en Tarn-et-Garonne ont adapté les dispositifs destinés à l'accompagnement des personnes en situation de précarité :

- Les horaires d'ouverture des centres d'urgence ont été étendus pour assurer une prise en charge continue, tout au long de la journée ;
- Les places exceptionnellement ouvertes durant la période hivernale ont été maintenues sur l'ensemble de l'année ;
- Le maintien des dispositifs de veille sociale (maraude quotidienne) ont été maintenus au-delà de la période hivernale ;
- Un centre d'hébergement spécialisé a été installé sur la commune de Lamothe-Capdeville pour assurer un suivi médical aux personnes atteintes de la Covid-19.

4.2 Un doublement de l'aide alimentaire en 2020

L'État est rapidement intervenu auprès des associations caritatives très fortement mobilisées au cours des derniers mois. Ainsi en 2020, les versements au titre de l'aide alimentaire ont représenté 275 millions d'euros, contre 114 millions l'année précédente.

En Tarn-et-Garonne, le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix rouge française et les Restos du Coeur ont été accompagnés à hauteur de 250 000 €.

Zoom sur l'action de la Croix Rouge :

Dans le département, la Croix rouge a joué un rôle pivot en recensant les besoins sur les territoires et en assurant la distribution de 11 030 titres 'un montant de 3,5 euros aux acteurs intervenant dans le champ de l'aide alimentaire ainsi qu'aux structures d'accueil ou d'hébergement de publics en situation de précarité et notamment de femmes victimes de violence.



Organisation d'une maraude par les bénévoles de la Croix rouge le 14 décembre 2020

Enfin, des tickets services pour les personnes sans abri d'une valeur de 3,5 € ont été distribués jusqu'à deux fois par jour.

4.3 Le renforcement de l'aide aux associations en faveur des habitants des quartiers politiques de la ville

Pour apporter une réponse globale et cohérente aux familles et enfants sans connexion internet (absence de savoir faire, de matériel ou inadéquation de l'équipement), un partenariat large a été mobilisé associant notamment l'État, l'Éducation Nationale, les associations de proximité, le Conseil départemental et la caisse d'allocations familiales.

Un soutien financier exceptionnel (16 044 € de la DRJSCS, 8 500 € (crédits politique de la ville) a permis la constitution d'un parc informatique (près de 20 postes informatiques complets) destiné au prêt centralisé d'ordinateurs en lien avec l'ensemble de la communauté éducative. Par ailleurs, une enveloppe du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne (40 000 €) est venue abonder le dispositif pour le montage d'ateliers de continuité éducative.

Le projet « Accompagnement pour la Continuité Éducative » a pour vocation de réduire la fracture numérique et les inégalités sociales qui en résultent, par la mise à disposition gratuite, de matériel informatique, en direction des élèves du premier degré et du second degré (principalement les 6ème), issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ou scolarisés dans un établissement classé Réseaux d'Education Prioritaire (REP), au sein du territoire Tarn-et-Garonnais.

Le projet s'articule en quatre grandes actions :

- Action prêt de matériel numérique, « Pret'Ordi »
- Action d'accompagnement et de sensibilisation au numérique, « SensiTech »
- Action « Recherche de solution numérique pérenne »
- Action « Ordi'Sol ».

La continuité éducative a par ailleurs constitué l'axe premier des plans "Quartiers d'Été" et "Quartiers d'Automne" développés après le déconfinement avec les "vacances apprenantes".

4.4 L'accueil des gens du voyage

La DDT s'est particulièrement mobilisée pour relayer les recommandations du gouvernement, visant à faire preuve de vigilance pour assurer le maintien des services public d'accueil sur les aires permanentes des populations du voyage, auprès des collectivités et gestionnaires des aires et leur apporter des outils :

- communication d'affiches en plusieurs langues, de pictogrammes, de modèles d'attestation de déplacement, des contacts de travailleurs sociaux, etc.
- veille au maintien de l'ouverture des aires de campement en période estivale.

4.5 Le droit au séjour des étrangers

En matière de séjour des populations étrangères, deux ordonnances ont prolongé de six mois la durée de validité des titres arrivant à expiration (entre le 16 mars et le 15 mai 2020 puis entre le 16 mai et le 15 juin).

Le droit de travailler a également été prolongé.

Afin de faciliter les démarches des usagers étrangers un service en ligne ouvert à partir du 15 juin 2020 pour effectuer certaines demandes de documents (renouvellement de récépissé, duplicata de titre de séjour en cas de perte ou vol, changement d'adresse et demande de document de circulation pour étranger mineur).

4.6 La mission ruralité

Zoom sur :

La mission ruralité en charge du suivi du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, veille à la couverture du département sur trois thématiques :

→ le numérique et téléphonie mobile : avec le déploiement de la fibre d'ici à 2022 ;

→ l'accès aux soins et l'accompagnement des actions en faveur de la lutte contre la désertification médicale ;

→ l'accès aux services : déploiement de France Services, y compris projet de création d'une France Services au sein de la Maison de l'État de Castelsarrasin.



**DÉPOSEZ DIRECTEMENT
EN LIGNE VOTRE DEMANDE
DE TITRE DE SÉJOUR**

**SERVICE OUVERT POUR LES
PREMIÈRES DEMANDES
APRÈS VISA ET RENOUVELLEMENTS**

Simple et rapides,
vos démarches en ligne sur le site :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



Ouverture par le ministère de l'Intérieur d'un téléservice en ligne de demande de titres de séjour pour les étudiants étrangers le 10 novembre 2020

France services :

Le dispositif France Services a émergé à l'issue du Grand Débat National, organisé à l'initiative du Président de la République, et en réponse aux attentes exprimées par la population.

Plus de 1150 France Services sont désormais ouvertes au niveau national et le réseau s'élargira jusqu'en 2022 afin que chaque Français ait accès à moins de 30mn de chez lui aux principales démarches administratives du quotidien en un lieu unique (déjà 1,4 million d'actes produits en 2020).

L'objectif des France Services est de simplifier les démarches des administrés en proposant, en un même lieu, un accompagnement aux démarches numériques de divers organismes nationaux tels que la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, La Poste, Pôle emploi, ainsi que des services des ministères de l'Intérieur (cartes grises, permis...), de la Justice et des Finances publiques (impôts).

Cette nouvelle offre de service conjugue la montée en puissance du numérique avec le maintien d'une présence physique d'agents de proximité.

En 2020, plusieurs actions ont pu être menées :

La labellisation des 10 premières structures France services, dont une création à Caussade ;

Le lancement du projet de France services au sein de la sous-préfecture de Castelsarrasin avec une itinérance sur le territoire de la communauté de communes Terres des Confluences portée par la mutualité sociale agricole (lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'itinérance dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

• En matière de téléphonie mobile :

Le lancement des projets d'installation de pylônes sur les 11 sites qui ont été priorisés par l'équipe-projet départementale et retenus au niveau national. Le premier site, Ginals, a été mis en service en novembre 2020 et les autres suivront dans les prochains mois.

• L'installation de la délégation départementale de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été mise en place au 1er janvier 2020 pour répondre au besoin des collectivités en termes de lisibilité dans les dispositifs proposés par l'Etat et de transversalité entre les services de l'Etat, les opérateurs et les collectivités.



<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

4.7 La gestion de la crise dans les établissements scolaires de Tarn-et-Garonne

Afin que les équipes pédagogiques puissent apporter une attention particulière au suivi des élèves les plus en difficultés, tout au long du confinement mais aussi lors du retour des élèves en fin d'année scolaire et à la rentrée des dispositifs nouveaux ou existants ont été mis en place pour assurer les Accompagnements Pédagogiques Complémentaires (APC), les vacances apprenantes, les stages de réussite, "Devoirs faits" ou encore les accompagnements personnalisés.

Chiffres clés :

128 élèves ont pu bénéficier du dispositif "Vacances apprenantes" ;

743 jeunes ont participé aux stages de réussite proposés aux congés de Toussaint.

Enfin, le directeur académique a décidé d'activer dès le début du mois de septembre une "cellule de crise covid", en lien avec la préfecture et l'ARS pour le recensement, l'instruction et le suivi des cas positifs d'élèves ou de personnels dans les écoles et les établissements.



Déplacement du préfet Pierre Besnard en présence de Christian Astruc président du conseil départemental, et de Pierre Roques, directeur académique des services de l'éducation nationale au collège Ingres, à Montauban, à la reprise de la classe après le premier confinement le 18 mai 2020

5 - Les acteurs économiques locaux ont été soutenus par l'état

5.1 Le soutien aux acteurs économiques

Dès le 15 mars 2020, suite à l'annonce la veille par le Premier ministre de la fermeture de tous les commerces, cafés, restaurants et cinémas, le préfet a mis en place une cellule économique regroupant la Direction Départementale de Finances Publiques (DDFIP), l'Unité Départementale de Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), et la Banque de France afin de répondre aux sollicitations des entreprises.

Chiffres clés :

Plus d'une centaine de demandes de renseignements téléphoniques et mails par jour.

Les principales actions de la cellule ont été les suivantes :

- organisation de réunions régulières avec les filières,
- animation des réseaux économiques et sociaux du département :
 - réunions hebdomadaires entre les agents de la cellule pour échanger sur les difficultés des entreprises et les moyens d'y répondre,
 - réunions des partenaires sociaux autour du préfet ou dans le cadre de l'Observatoire Départemental du Dialogue Social,
 - diffusion périodique des informations sur l'évolution des dispositifs de soutien aux entreprises,
 - audiences individuelles du préfet et de la cellule économique avec des chefs d'entreprises phares du département.



Réunion avec les acteurs du BTP le 9 juillet 2020 en préfecture

5.2 Le soutien aux entreprises pour le maintien de l'emploi

Dès le 16 mars, les entreprises ont massivement été amenées à suspendre ou à réduire leurs activités. Pour permettre aux entreprises de faire face, le dispositif d'activité partielle a été adapté afin d'assurer dans un premier temps la prise en charge par l'État de la totalité de l'indemnisation perçue par les salariés, pour faire l'objet d'une décision en moins de 48h et d'un paiement effectif en moins de 5 jours.

Le dispositif Fonds National de l'Emploi (FNE) FORMATION a lui aussi été adapté pour permettre aux entreprises de former leurs salariés en activité partielle grâce à une prise en charge de la totalité des coûts pédagogiques par l'État. Dans ce cadre, 52 entreprises ont eu recours au FNE FORMATION pour 407 salariés et 8937 heures de formation financées à 100% par l'État, à hauteur de 345 293 €.

Le dispositif Ressources Humaines des Toutes Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises a lui aussi été adapté pour aider les petites entreprises à la mise en place d'un plan d'action RH par l'État. 3 entreprises ont souhaité bénéficier de cet accompagnement.

Quelques chiffres :

Depuis le début de la crise sanitaire, près de 120 millions d'euros ont été injectés dans l'économie du département (Fonds de solidarité, remboursement anticipés de TVA...) au bénéfice de plus de 7000 entreprises.

En outre, plus de 700 entreprises ont bénéficié de mesures de bienveillance (reports de charges, exonérations fiscales...) pour un montant total de plus de 8 millions d'euros.

(Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020)



Equipe APCE

5.3 La Direction Départementale des Territoires mobilisée

→ Service connaissance et risques - BTP :

pour suivre la continuité de l'activité pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics (très impactés par le confinement). Les entreprises ont pu être identifiées et soutenues financièrement par l'État.

→ Service connaissance et risques -

Transports : essentiels pendant la crise, les services se sont organisés pour assurer la continuité de l'instruction des dossiers et des missions en communiquant notamment sur les mesures exceptionnelles concernant la circulation des poids lourds le week-end et les jours fériés.

→ Service économie agricole - Agriculture

Ce service a été mobilisé pour limiter les impacts économiques sur les activités agricoles et accompagner l'ensemble des exploitants agricoles à rendre les déclarations de la PAC dans les délais impartis pendant le confinement les réunions entre le préfet et les secteurs fragilisés, miss en place de solutions innovantes pour favoriser les circuits courts et rapprocher les producteurs de la grande distribution.

Quelques mesures innovantes pour l'agriculture :

- dérogations accordées aux marchés de plein air ;
- mise en place de "drive" ;
- organisation d'un marché de grossistes avec la chambre d'agriculture.

→ Service eau et biodiversité - Suivi de la continuité des services d'assainissement collectif :

Dès les premiers jours du confinement, les services de la DDT sont entrés en contact avec les gestionnaires afin d'être en capacité d'identifier rapidement toutes difficultés. La DDT a par ailleurs assuré, en lien avec les représentants locaux de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies, la distribution d'un premier lot de masques destinés aux agents des régies d'assainissement. Parallèlement, au regard des avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, une interdiction d'épandages des boues non hyginénisées issues de stations d'épuration a rapidement été décidée, par précaution, au niveau national.



→ Service eau et biodiversité - Continuité de l'action publique pour limiter les dégâts occasionnés par des espèces animales :

Un travail soutenu de la DDT, en lien étroit avec la Fédération de chasse départementale, a été mené durant le confinement pour maîtriser les dégâts occasionnés par la faune sauvage aux exploitations agricoles.

Environ 110 opérations ont pu être menées durant le confinement.

L'ouverture au premier juin de certaines pratiques de chasse (approche et affût sanglier et chevreuil) était également nécessaire pour une poursuite de la maîtrise des dégâts aux cultures.



Visite du chantier des autoroutes du sud de la France (ASF) sur l'A62 lors de la reprise d'activité économique dans le secteur du BTP le 30 avril 2020

6 - La préparation du déconfinement et le lancement d'un plan de relance ambitieux accompagnant la sortie de crise

La gestion territorialisée de cette crise a permis d'adapter les mesures au plus près des territoires, que ce soit en matière de confinement, de déconfinement ou de déplacement des populations.

Le caractère inédit de cette méthode appliqué au territoire a insufflé, dans le même temps, de nouvelles méthodes de travail notamment par le recours massif à la visioconférence et à la téléconférence.

6.1 Une stratégie élaborée en commun

La stratégie de sortie de crise a été élaborée grâce à une implication forte de la société civile. Elle s'est organisée par l'information et la consultation régulière des élus ainsi que par la consultation régulière des syndicats professionnels des différents secteurs : BTP, hôtellerie restauration, transports, etc.

Zoom sur :

La cellule de crise en préfecture a ainsi pu s'organiser en trois pôles chacun réunissant toutes les parties prenantes :

- un pôle Scolaire qui avait pour objectif de disposer d'un cadre local validé des principales parties prenantes s'agissant de la réouverture des écoles en assurant un haut niveau de coordination entre les différents maillons de la chaîne ;

- un pôle sanitaire qui avait pour objectif de définir le cadre d'usage des masques et du recours au dépistage, et de le porter à la connaissance de toute la population concernée. Il avait également la mission d'organiser le déploiement sur le territoire ;
- un pôle économie et social : qui avait pour objectif de maintenir le déploiement des dispositifs de soutien au tissu économique local, d'assurer une information aux entreprises, partenaires sociaux et collectivités territoriales sur les modalités de déconfinement, et d'assurer une veille permanente.

Un déconfinement ayant fait l'objet d'un suivi attentif.

Ce suivi a consisté à accompagner la mise en place des différents protocoles sanitaires, et les acteurs économiques, par filière et par branche, tout en étant également vigilant concernant les indicateurs sanitaires.

Continuité du service et préparation de la sortie de crise pour l'usager du service public

La crise sanitaire a fragilisé le dispositif d'accompagnement numérique utile pour une partie de nos concitoyens. Afin que les médiateurs puissent continuer à aider les usagers, l'organisation a été adaptée pour les rendez-vous "face à face" :

- par l'installation de vitres de protection,
- par l'équipement des médiateurs en masques, disponibilité de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes ;
- l'accompagnement uniquement sur rendez-vous.

6.2 Des moyens déployés pour préparer l'avenir : un plan de relance ambitieux

Le plan relance, pour faire face aux conséquences de la Covid-19, passe par un accompagnement financier des projets d'investissement des communes et de leurs groupements, qui bénéficie de manière indirecte au secteur du bâtiment et des travaux publics. C'est ainsi qu'un milliard d'euros supplémentaire a été voté dans la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 pour soutenir des projets prêts à démarrer afin de relancer l'investissement local.

Trois priorités d'intervention ont été ciblées :

- la transition écologique,
- la "résilience sanitaire" (opérations en matière de santé publique, mise aux normes des équipements sanitaires, ou encore travaux sur les réseaux d'assainissement),
- la préservation du patrimoine public historique et culturel (classé et non classé).

Focus sur l'équipe projet des services de l'État :

Une équipe projet, composée des services de l'État concernés (DDFIP, DDETSEP, DDT, SDEJ, Pôle emploi, la mission locale, les services de la Préfecture) a été constituée en Tarn-et-Garonne. Cette équipe a pour objectif d'informer sur les dispositifs, d'accompagner les bénéficiaires et de mettre en place une communication renforcée sur le plan de relance. Elle suit les avancées des projets et les présente à l'aide de divers outils (création de rubrique internet, information des élus, etc).



Conférence de presse de lancement du Plan de Relance dans le département de Tarn-et-Garonne présidée par Emmanuel Moulard, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Montauban, le 27 octobre 2020, en préfecture, en présence de (de g. à dr.) Xavier Deny, directeur adjoint de la DDFIP, Christophe Thinet directeur adjoint de la DDCSP et Lucie Chadourne-Facon, directrice adjointe de la DDT.

Pour le département de Tarn-et-Garonne, 47 projets d'investissement ont été retenus en vue d'un accompagnement financier au titre de la dotation de soutien pour l'investissement public local (DSIL) 2020 du plan d'urgence pour un montant global de 5,27 M€. Parmi ces projets on peut citer l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine centrale intercommunale à Castelsarrasin ou encore la restauration et la mise en valeur du Pont Vieux à Montauban.

L'accent a été particulièrement mis sur les projets d'investissements concernant les territoires les plus ruraux :

- l'installation d'une chaufferie biomasse et d'un réseau chaleur à Verlhac-Tescou ;
- la restauration de la toiture de l'église Notre-Dame à Valence d'Agen pour ce qui concerne la préservation du patrimoine bâti.

L'accompagnement financier de ces opérations d'intérêt local s'échelonne de 3 634 € à 282 392 €.

En complément, le département de Tarn-et-Garonne a bénéficié en 2020 d'un montant de DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) particulièrement élevé, de 1,17 M€, réparti sur 4 projets, en plus d'une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) de 306 785€ pour le dossier de la base de loisirs de Saint Nicolas-de-la Grave.

Pour l'année 2020, l'effort financier apporté par l'État au soutien des projets d'investissement des collectivités locales de Tarn-et-Garonne se trouve ainsi porté à un niveau exceptionnellement élevé puisque près de 18M€ (17,97 M€) de subventions au total ont été alloués, d'ici la fin de l'exercice budgétaire, à des projets d'investissement portés par les collectivités locales.

Ce montant correspond à une augmentation de près de 50 % des crédits alloués par rapport à 2019.

Quelques chiffres :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : **8 282 124 €**

Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) classique : **2 943 718 €**
DSIL plan d'urgence : 5 268 384 €

Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : **1 172 500 €**

Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : **306 785 €**



La préfète Chantal Mauchet visite de la délégation départementale de la Croix Rouge française bénéficiaire du plan de relance

Cette brochure a été réalisée et conçue par les services de la préfecture | septembre 2021
avec la collaboration de l'ensemble des services de l'Etat du département de Tarn-et-Garonne
Crédits photos : préfecture 82 | internet | services de l'Etat et collectivités | médias locaux

